



Direction générale de la cohésion sociale  
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Synthèse de l'actualité

22 mai 2012

### Action institutionnelle

#### Najat VALLAUD-BELKACEM à la rencontre du SDFE

Dès le lendemain de sa nomination, Sabine FOURCADE, directrice générale de la cohésion sociale, et Nathalie TOURNIOL DU CLOS, cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité, ont rencontré Najat VALLAUD-BELKACEM. Alors que se déroulent des réunions thématiques pour définir les priorités du ministère, le 22 mai, la ministre est venue rencontrer les agents du SDFE et ceux des missions transversales de la DGCS. La ministre a longuement écouté les agents. Elle appelle de ses vœux, dans un premier temps, une nouvelle loi sur l'égalité salariale et la définition cohérente du délit d'harcèlement sexuel entre Code pénal, Code du travail et Code de la fonction publique.



#### Pour l'OPFH un gouvernement totalement paritaire c'est une première !

« *Le président a tenu la promesse* » souligne l'**Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes** (OPFH) dans un communiqué diffusé le 18 mai. « *En effet, sur les 35 membres du gouvernement, 17 femmes ont été nommées, soit 48,6%, un chiffre jamais atteint en France. Une parité parfaite dans sa composition, si le Premier ministre n'est pas compté* » soulignent quand même les membres de l'Observatoire qui espèrent que « *la parité pourra bientôt être atteinte jusque dans les ministères régaliens, car, pour l'instant, seul le ministère de la justice est occupé par une femme* ». Les membres de l'OPFH se réjouissent également de la nomination d'une ministre des droits des femmes qu'ils appelaient de leurs vœux, d'autant plus qu'elle est également porte parole du Gouvernement. L'Observatoire de la parité veut croire que « *l'institution de ce ministère permettra l'inscription de l'égalité femmes-hommes au cœur de l'action gouvernementale* ».

[Pour en savoir plus sur le site de l'OPFH](#)

#### Sénat : la présidente de la Délégation salue le premier Gouvernement paritaire

Dans un communiqué diffusé le 21 mai, Brigitte GONTHIER-MAURIN, présidente de la **Délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes**, constate « *avec satisfaction que (...) le Gouvernement (...) respecte, Premier ministre mis à part, une stricte parité tant pour les portefeuilles de ministres que pour ceux de ministres délégués* ».

[Lire le communiqué sur le site du Sénat](#)

*Nous continuons ci-dessous la publication des portraits des femmes ministres avec ceux de la ministre des Affaires sociales et de la Santé et de ses ministres déléguées chargées des personnes âgées et de la dépendance, de la famille et des personnes handicapées. Nous publions également celui de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie Associative. A suivre dans nos prochaines synthèses...*

### **Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé**

Une « spécialiste de la protection sociale » (**Le Monde**), une « bosseuse efficace et discrète » (**20 Minutes**), « une négociatrice pugnace à la compétence reconnue » (**Le Quotidien du Médecin**), la presse dresse ainsi le portrait de Marisol TOURAINE, la nouvelle ministre des Affaires sociales et de la Santé. Née le 7 mars 1959 à Paris, Marisol TOURAINE est députée socialiste et conseillère générale et Présidente de l'Assemblée départementale d'Indre-et-Loire. Fille du sociologue Alain TOURAINE et de la chercheuse chilienne Adriana ARENAS PIZARRO, cette normalienne et agrégée de sciences économiques et sociales, est conseillère d'État. Elle a également étudié à Sciences Po Paris et à Harvard. De 1988 à 1991, elle a été conseillère de Michel ROCARD à Matignon chargée des questions géostratégiques.



### **Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie Associative.**



Valérie FOURNEYRON a été nommée ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie Associative. Née le 4 octobre 1959 en Seine-Maritime, Valérie Fourneyron est membre du Parti socialiste, elle est présidente du Conseil d'administration du CHU de Rouen (administratrice depuis 1995), membre du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Rouen et députée et maire de Rouen. Médecin du sport, Valérie FOURNEYRON a été entre autre cheffe de la mission de médecine du sport au Ministère de la Jeunesse et des Sports et médecin de l'équipe de hockey sur glace de Rouen puis de l'équipe nationale de volley-ball.

### **Michèle DELAUNAY, ministre déléguée chargée des personnes âgées et de la dépendance**

Michèle DELAUNAY devient ministre déléguée chargée des personnes âgées et de la dépendance. Michèle DELAUNAY est née le 8 janvier 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Elle est médecin cancérologue et a été responsable de l'unité de dermatologie-cancérologie au CHU de Bordeaux. Membre du Parti socialiste, elle est députée de la 2e circonscription de Gironde. Lors de son premier déplacement elle a indiqué que la dépendance des personnes âgées était « *le défi politique majeur de nos sociétés* » et qu'il fallait « *trouver des réponses dans cette décennie* ».



### **Dominique BERTINOTTI, ministre déléguée chargée de la famille**



La nouvelle ministre déléguée chargée de la famille, Dominique BERTINOTTI, est née le 10 janvier 1954 à Paris. Maître de conférences à l'université Paris VII – Diderot elle est agrégée d'histoire et possède un doctorat de troisième cycle d'histoire contemporaine. Membre du Parti socialiste et maire du 4e arrondissement de Paris depuis 2001, Dominique BERTINOTTI a défini sa nouvelle fonction comme « *ministre de toutes les familles* ». Elle a indiqué qu'une réflexion sur les différentes familles et l'institution du mariage commencerait au mois de septembre pour préparer une loi au milieu de l'année 2013.

## Marie-Arlette CARLOTTI, ministre déléguée chargée des personnes handicapées

Marie-Arlette CARLOTTI devient ministre déléguée chargée des personnes handicapées. Elle est née le 21 janvier 1952 à Béziers. Elle est titulaire d'un DESS de droit de l'université d'Aix-Marseille III et d'un DESS en gestion des ressources humaines. Elle devient ensuite cadre dans l'industrie aéronautique. Très jeune elle s'engage au Parti Socialiste et fait partie du Conseil National depuis 1983. Elue Députée européenne en 1997, Marie-Arlette CARLOTTI est Conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'azur depuis 2009. Elle était responsable du pôle égalité femmes-hommes de l'équipe de campagne de François Hollande.



## Nomination au cabinet de la ministre des Droits des femmes

Un arrêté du 21 mai 2012 portant nomination au cabinet de ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement a été publié au **Journal officiel** du 22 mai. Etienne GRASS est nommé directeur du cabinet, Jérôme TEILLARD, directeur adjoint du cabinet, et Eric LAJARGE chef de cabinet.

## « De la condition féminine à l'égalité entre les femmes et les hommes » : rectificatif

De manière bien involontaire, nous n'avons pas signalé dans notre synthèse du 18 mai que Nicole AMELINE a été ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle de plein droit en 2005, après avoir été ministre déléguée de la Parité et de l'Egalité professionnelle en 2002. Elle s'occupait alors de l'ensemble du champ des droits des femmes. Nous lui présentons toutes nos excuses ainsi qu'aux différentes lectrices qui ont eu la gentillesse de nous signaler cette boulette (*version rectifiée de la synthèse disponible en ligne*). Dans la suite de notre ce petit historique des structures institutionnelles citons l'article publié par **Le Monde** daté du 23 mai : « *Les conseils d'Yvette ROUDY à Najat VALLAUD-BELKACEM* ». Le quotidien raconte la rencontre de Najat VALLAUD-BELKACEM avec celle qui fut elle-même à ce poste il y a plus de... vingt ans. Une rencontre qualifiée de « *plus que symbolique* ». Un rendez-vous auquel tenaient beaucoup les deux femmes décrit comme une « *véritable passation de pouvoir* »... Signalons enfin que d'après le tableau publié et actualisé par la **Fondation Robert Schuman** sur la part des femmes au sein des gouvernements, la France se situe maintenant en seconde position après la Suède !

## Nomination au Service des droits des femmes et de l'égalité

Le 7 mars 2012, Ouarda NUTTE a pris ses fonctions de chargée de mission « Veille et animation des partenariats » au bureau de l'animation et de la veille du Service des droits des femmes et de l'égalité de la Direction générale de la cohésion sociale. Titulaire d'une maîtrise en ethnologie de l'Université Paris X-Nanterre, d'une maîtrise de conception et mise en œuvre de projets culturels de l'université Panthéon Sorbonne-Paris I, et d'un doctorat en anthropologie sociale de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris (EHESS), elle a commencé sa carrière comme chargée d'études sociales qualitatives dans un cabinet de consultants. Ouarda NUTTE a ensuite rejoint la Direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) comme chargée de mission en interventions sociales, puis elle a été nommée comme cheffe de cabinet du Directeur général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Après une période comme adjointe Chef à la cheffe de la mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse au ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives, Ouarda NUTTE a été nommée chargée de mission auprès de la sénatrice de Paris Chantal JOUANNO dans le cadre de la mission parlementaire autour de l'hypersexualisation des petites filles dans les médias. Elle été chargé des auditions et de la rédaction du rapport « *Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité* » (synthèses des 6 et 12 mars). Avec retard et excuses, nous lui adressons notre traditionnel mot de bienvenue !



## Sénat : trois propositions de loi relative au harcèlement sexuel

Trois propositions de loi ont été déposées au **Sénat**. Une proposition de loi relative à la définition du délit de harcèlement sexuel a été déposée par Roland COURTEAU le 15 mai 2012. Une proposition de loi relative au délit de harcèlement sexuel a été déposée par Alain ANZIANI le 16 mai 2012. Et une proposition de loi tendant à qualifier le délit de harcèlement sexuel a été déposée par Philippe KALTENBACH le 11 mai 2012.

[Retrouver les propositions de loi sur le site du Sénat](#)



### Agir pour plus d'égalité dans l'entreprise

Le 11 mai, le **Défenseur des droits**, Dominique BAUDIS, a rencontré les acteurs de l'emploi privé (entreprises, organisations syndicales, intermédiaires de l'emploi...) afin de leur présenter ses priorités en matière de partenariat avec le monde de l'entreprise pour promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations. A cette occasion un guide intitulé « Mesurer pour progresser vers l'égalité des chances », réalisé conjointement par le **Défenseur des droits** et la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)** a été présenté.

[Lire l'information et consulter le guide sur le site du Défenseur des droits](#)

## Majoration du complément de libre choix du mode de garde

Le site du **Service public** a annoncé le 15 mai une majoration du complément de libre choix du mode de garde pour certaines familles (décret du 4 mai 2012 publié au **Journal officiel** du 6 mai). A compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, le complément de libre choix du mode de garde qui permet de compenser le coût de la garde d'un enfant de moins de 6 ans doit être majoré pour les familles monoparentales et pour les familles dont l'un des parents perçoit l'allocation adulte handicapée (AAH). Le barème de ressources applicable aux familles monoparentales est majoré de 40 %. Pour les familles dont l'un des parents perçoit l'AAH, le montant maximal de cette aide est majoré de 30 %. C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du dimanche 6 mai 2012, ce décret faisant suite à l'article 102 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. Le complément de libre choix du mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) est versé par la caisse d'allocation familiale. Il comprend une prise en charge partielle de la rémunération du salarié qui assure la garde. Il varie en fonction de l'âge de l'enfant et des ressources de l'allocataire.

## Point sur l'évolution de l'accueil des enfants de moins de trois ans

En février 2010, le **Haut conseil de la famille (HCF)** avait demandé qu'on fasse un point régulier sur l'évolution de l'accueil des enfants de moins de trois ans. Le Conseil dans son avis avait considéré qu'il fallait « *atteindre au minimum les objectifs affichés en 2009 par le Gouvernement, soit 200 000 places dont la moitié en accueil collectif d'ici 2012, terme de la convention d'objectif et de gestion (COG) en cours avec la CNAF* ». Il devrait s'agir, selon le HCF, d'une création « *nette* » qui ne serait pas annulée par la réduction de la préscolarisation des enfants de moins de trois ans sur la période d'application de la COG et qui n'entraînerait pas de dégradation de la qualité de l'accueil. Le rapport fait le point sur l'évolution et présente une synthèse des éléments disponibles début mai 2012 qui n'intègrent pas la garde à domicile qui n'était pas couverte par le plan de 200 000.



[Télécharger le rapport du HCF](#)

## Egalité et non discrimination

### La barbe pousse en Australie, monte les marches à Cannes et multiplie ses actions

**La Barbe**, groupe d'action féministe, vient d'annoncer la première action de sa toute nouvelle branche australienne qui a eu lieu à Melbourne, Australie, au Club minier (Mining Club), le 15 mai. **La Barbe Australie** est intervenue devant quelque 200 personnes qui assistaient aux rencontres bi-mensuelles du Club minier de Melbourne, à l'hôtel de ville, pour féliciter l'industrie minière. Les barbues des antipodes ont salué « *les efforts remarquables faits par l'industrie minière en faveur du patriarcat et de l'exclusion des femmes des plus hautes sphères du pouvoir, ainsi que ses efforts en faveur du réchauffement climatique* ». L'organisateur de l'événement, Richard MORROW, de E.L. & C. Baillieu, et membre du Club minier de Melbourne, a serré la main de plusieurs barbues et accepté de recevoir une prestigieuse Barbe d'Or, une volumineuse barbe couleur d'or, disposée dans un cadre, qui lui a été remise « *pour services rendus au patriarcat* ». **La Barbe** pousse et est maintenant forte de plusieurs poils en province (Lille, Bordeaux, Nantes, Lyon, Toulouse...) et ailleurs dans le monde (« Las Bigotonas » au Mexique, le groupe de Copenhague au Danemark et, donc, Melbourne en Australie). On apprenait par ailleurs que le dimanche 20 mai, des activistes du groupe, et des professionnelles du monde du cinéma, avaient monté les marches du prestigieux tapis rouge du Palais des Festivals en arborant des barbes ! Une action qui fait suite à la tribune de **La Barbe** parue dans **Le Monde** du 12 mai pour dénoncer le caractère sexiste du Festival (synthèses des 11 et 15 mai). On signalera à ce sujet la chronique de Sophia Aram sur **France Inter** le 21 mai. Devant Aurélie FILIPPETTI, la nouvelle ministre de la Culture, et pas « *de la couture* », elle a ironisé sur la déclaration de Bérénice BEJO expliquant par exemple qu'il y a des « *choses que les femmes font mieux que les hommes* » comme le métier d'infirmière par exemple. Enfin, un petit groupe de barbues a brièvement perturbé l'assemblée générale des actionnaires du **Crédit agricole SA**, qui se tenait le 22 mai à Paris. Les militantes ont essayé de prendre la parole pour dénoncer le manque de femmes dans les organes de direction du **Crédit agricole**, avant d'être rapidement expulsé par le service d'ordre. « *Avec 100 % d'hommes dans son comité exécutif, votre banque reste en effet fermement gouvernée. 100 % d'hommes aussi au comité de direction* » dénonce l'association dans un tract intitulé « *Crédit agricole : le bon sens viril a de l'avenir* ».

## Egalité dans la vie professionnelle

### Retraite : les congés maternité seraient comptabilisés

« *Retraite : Touraine lâche déjà du lest* » face aux syndicats, **Le Figaro** des 19 et 20 mai signale que la ministre des Affaires sociales et de la Santé « *a indiqué que les congés maternité seraient comptabilisés dans les 41 annuités de cotisation requises pour un départ à la retraite à 60 ans* », précisant que le décret en fixant les modalités « *sera publié avant l'été* ». **Le Parisien** du 19 mai évoque « *une première petite victoire* » des syndicats avec cette décision de l'exécutif de se donner le temps de procéder à des « *consultations préalables* ».

### Jacqueline GODET élue à la présidence de la Ligue nationale contre le cancer

Pour la première fois, une femme a été élue à la présidence de la **Ligue nationale contre le cancer** depuis sa création en 1918. Lors d'un Conseil d'administration extraordinaire de la Ligue contre le cancer, qui s'est tenu à Paris le 10 mai, les administrateurs ont élu à une forte majorité, la Professeure Jacqueline GODET, présidente de la Ligue. Celle-ci exercera son mandat bénévolement pour une durée de quatre ans.

# Parité politique

## « Vers une nouvelle ère pour les femmes ? » se demande Egalité



« Hommages symboliques pendant l'investiture, gouvernement paritaire, ministère des Droits des femmes, engagements des ministres en faveur des femmes... », le site **Egalité** a décidé de ne pas boudier son plaisir, « malgré la composition très masculine des cabinets du Président et du Premier ministre » que dénonce par exemple Françoise GASPARD, ancienne vice-présidente de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et cofondatrice du réseau **Demain la parité**. Et de confirmer : « la répartition des postes au sein du gouvernement demeure marquée par une bien désuète répartition des tâches »... Mais **Egalité** va bien sûr plus loin et souligne que « les journalistes ont encore des efforts à faire pour respecter le genre des ministres ». « La liste des délégué-es publiée dans Le Monde est ainsi totalement écrite au masculin. Dans la liste des membres du gouvernement présents dans l'équipe de campagne de François Hollande, Libération oublie tout simplement Marie-Arlette Carlotti, déléguée aux Personnes handicapées qui fut la responsable du pôle égalité de cette équipe et a eu le courage de s'affronter fortement à Guérini. Le Nouvel observateur, quant à lui, parle de « casting féminin » ! », pour **Egalité** les médias doivent se mettre au travail ! Mais le site spécialisé constate aussi chez nos nouvelles ministres des « discours nouveaux » et des « propos novateurs » et se demande en conclusion de son éditorial du 18 mai : « une nouvelle ère commencerait-elle pour les femmes ? ».

## La parité c'est bien, l'égalité c'est mieux...

On avait déjà noté la curieuse composition du cabinet du président de la République « aux commandes à l'Elysée » annoncé dans **Libération** du 16 mai sous le titre « A l'Elysée c'est la fête à Voltaire » (en référence à la promotion de l'Ecole nationale d'administrations dont sont issus plusieurs des collaborateurs de François Hollande) : sept hommes et... une femme, Sylvie HUBAC qui devient directrice de cabinet. Si tout le monde se félicite effectivement de la nomination d'un gouvernement paritaire, plusieurs voix s'élèvent dans les milieux féministes pour se demander comment seront composés les cabinets des ministres. Dès le 16 mai, Aurélie OLIVESI, spécialiste du discours médiatique à l'égard des femmes politiques, soulève une autre question sur le site **L'Entreprise.com** : « A l'heure où un gouvernement paritaire vient d'être formé, dans les jours qui viennent, nul doute que la question de la place des femmes va refaire surface ». Pour elle, « la répartition des postes va dans le sens des idées reçues » : « Aux hommes les ministères techniques, aux femmes les postes liés au social, à la famille ». Les premières compositions de cabinet publiées au **Journal officiel** ne rassureront pas la spécialiste (Illustration : la une de Libération du 17 mai).



[Lire l'entretien sur L'Entreprise.com](#)

## Une femme au « perchoir » ?

**Le Figaro** du 11 mai croyait savoir qu'un « match intense » opposait Ségolène ROYAL à Marylise LEBRANCHU pour la présidence de l'Assemblée nationale en cas de victoire des socialistes aux prochaines élections législatives. Le 18 mai le quotidien prend acte de la nomination de Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, et souligne que Ségolène ROYAL ne « fait plus mystère : elle sera bien candidate au « perchoir » ». Cela serait la première fois qu'une femme serait élue à la présidence de l'Assemblée nationale, quatrième personnage de l'Etat dans l'ordre protocolaire, sous la V<sup>e</sup> République.

## Présidentielle 2017 : Nathalie Kosciusko-Morizet dément Le Figaro

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ancienne porte-parole de Nicolas SARKOZY, a démenti le 16 mai auprès d'**Europe 1** les propos qui lui sont attribués dans **Le Figaro** à propos de son éventuelle candidature pour la prochaine élection présidentielle. D'après le quotidien, qui titrait sur « *les ambitions présidentielles de NKM pour 2017* », la maire de Longjumeau aurait dit à Jean-François COPE, actuel patron de l'UMP, qu'elle serait candidate à la présidence de la République en 2017. C'est une information que l'on avait également pu lire dans le numéro du 17 mai de l'hebdomadaire **Challenge** qui voit l'ancienne porte-parole « *habitée par l'ambition* ».



## 40 % de femmes parmi les candidats aux élections législatives.

Depuis le 18 mai à 18 heures, heure-limite du dépôt des candidatures pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012, les préfetures disposent des noms de 6 591 prétendants, dont 2 641 femmes, aux 577 sièges de députés à pourvoir, soit 11 candidats en moyenne par circonscription, selon la liste fournie par le ministère de l'Intérieur. Ils étaient plus de 7 600 en 2007 - soit 13 candidats en moyenne par circonscription - avec une proportion de femmes légèrement supérieure (41,6 %). La loi impose aux partis politiques de présenter un nombre sensiblement égal d'hommes et de femmes, avec un écart maximal de 2 %, mais certaines formations, parmi les plus riches, préfèrent acquiescer les sanctions financières prévues plutôt que de satisfaire à cette exigence de parité. **Le Figaro** du 22 mai se penche sur la question et souligne que « *plus de 70 % des candidats UMP sont des hommes* ». Selon le journal des « *députées dénoncent la misogynie de leurs collègues* » et Roselyne BACHELOT-NARQUIN estime dans les colonnes du quotidien que son « *parti doit se remettre en question* ». Quelques pages plus loin **Le Figaro** cite le tweet de Rachida DATI : « *En ce début de campagne, dommage que la parité aux législatives ne soit pas respectée !* ». **Le Monde** daté du 23 mai place lui cette petite phrase de Marie-Jo ZIMMERMAN en exergue dans sa page politique: « *Cela défrise certains caciques à l'UMP d'investir des femmes dans des circonscriptions gagnables* ».



## Conseil Constitutionnel : sa composition est-elle conforme à la Constitution ?

Yvette ROUDY, présidente d'honneur fondatrice de l'**Assemblée des femmes**, et Danielle BOUSQUET, présidente de l'Assemblée des femmes, ont diffusé un communiqué le 9 mai dernier pour demander si la composition du **Conseil constitutionnel** était conforme à la constitution ;-) « *Le 4 mai dernier, le Conseil Constitutionnel a déclaré non conforme la loi sur le harcèlement sexuel et l'a immédiatement abrogée, laissant aujourd'hui les faits de harcèlement sexuel impunis* » écrivent les deux femmes qui constatent que « *cette décision est manifestement contraire aux droits des femmes, et aux aspirations de notre société moderne* ». L'Assemblée des femmes « *s'étonne de la constance avec laquelle ce corps de sages semble viser avec détermination la liberté des femmes à disposer de leur corps* »... Enfin, l'Assemblée des Femmes ne peut s'empêcher de s'interroger sur sa composition à 82 % masculine.



« *Cette composition mériterait qu'une question prioritaire de constitutionnalité soit déposée au motif de non-conformité constitutionnelle en matière de parité* » écrivent Yvette ROUDY et Danielle BOUSQUET. Et de demander au nouveau Président de la République de confirmer sa volonté à faire appliquer le principe de la parité dans les grandes instances de la République, notamment le Conseil Constitutionnel. « *Ce seront donc trois femmes qui devront être nommées au prochain renouvellement en 2013* » concluent-elles.

## Egalité dans la vie personnelle et sociale

### Débat sur le mariage homosexuel

Suites de la **Journée internationale de lutte contre l'homophobie** et du débat sur le mariage homosexuel, plusieurs journaux publient des tribunes sur le sujet. Dans **Le Figaro** du 21 mai, la philosophe Chantal Delsol s'interroge sur la question des limites que la société doit se poser. « *Non au mariage homosexuel !* » s'exclame le quotidien avec elle. Et de dénoncer l'effacement des valeurs chrétiennes et le « *dessein nihiliste* » de l'exigence du mariage homosexuel ou de l'adoption... A l'opposé on pourra lire deux prises de position qui, à la faveur de ce débat, s'attaquent à l'institution même du mariage. La chroniqueuse de **Libération**, Marcela Iacub (photo), dans ses « contresens » des 19 et 20 mai (« *Le mariage gay à la noce* ») et Lionel LABOSSE, enseignant et écrivain, (« *Un « contrat universel » à plusieurs plutôt qu'un mariage à deux, fût-il gay* » dans **Le Monde** du 19 mai), se posent tous les deux la question du remplacement du mariage, institution où l'Etat s'immisce « *d'une manière autoritaire dans la vie privée* », par un contrat universel où « *l'ensemble des droits et devoirs des partenaires (...) pourraient être l'objet de négociations libres* ». Dans son édition du 22 mai, **Libération** publie deux nouvelles tribunes sur le sujet : « *Du mariage homo au vote des étrangers* » du sociologue Eric FASSIN, et « *Gays, gays, marions-les* » du journaliste « maison » Eric LORET.



### L'accouchement sous X conforté par le Conseil constitutionnel

De nombreuses associations étaient inquiètes pour l'avenir de l'accouchement sous X qui faisait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Les « sages » de la rue Montpensier avaient été saisis de cette QPC par un enfant abandonné cherchant à en savoir plus sur ses parents biologiques. Ils ont examiné cette question sur l'accès aux origines personnelles des enfants nés sous X et ont jugé le 16 mai que les dispositions du Code de l'action sociale visées par cette QPC étaient conformes à la Constitution. Le requérant qui souhaite que les enfants nés sous X puissent accéder plus facilement à leurs origines, indique qu'il poursuivra sa bataille au tribunal administratif. Les défenseurs de l'accouchement sous X ont salué la décision du **Conseil constitutionnel** expliquant que toute levée de l'anonymat mettrait en danger la vie des mères et de leurs bébés. Le sujet, qui continue de diviser l'opinion, reste « *très délicat* » selon certains médias.

## Lutte contre les violences

### « Délit de harcèlement sexuel : l'intolérable brèche »

Sous le titre « *Délit de harcèlement sexuel : l'intolérable brèche* », **Libération** du 17 mai publie une tribune de Paul BENSUSSAN, psychiatre, expert agréé par la Cour de cassation et par la Cour pénale internationale et Barbara CASALIS, sexologue clinicienne. « *Il ne faut toucher aux lois que d'une main tremblante* », disait Montesquieu » écrivent les auteur-es. « *Plus encore en matière de délinquance sexuelle... Depuis le 5 mai, le délit de harcèlement sexuel n'existe plus dans le code pénal. La décision des Sages du Conseil constitutionnel d'abroger un texte de loi et un délit dont la définition a été jugée « trop floue » est exceptionnelle et a fait l'effet d'un coup de tonnerre* ». Et de noter : « *Les slogans des quelque 200 militantes féministes, manifestant le 5 mai à Paris contre l'abrogation du délit de harcèlement sexuel, en disent long sur leur colère et leur incompréhension* »...

[Lire la suite de la tribune sur le site de Libération](#)



## « Harcèlement sexuel : le silence de la loi »



Le Parti de gauche, le NPA, Femmes solidaires, la Marche mondiale des femmes, le Planning familial, Marie-George BUFFET, Anny POURSIHOFF, la CGT, le CNDF, ECVF, on ne compte plus les communiqués et les prises de position condamnant la décision du **Conseil constitutionnel** (synthèses des 11, 15 et 18 mai)... On citera pour résumer le court communiqué du **Conseil national des femmes françaises** (CNFF) diffusé le 20 mai, qui, tout en se félicitant « *de la stricte parité du gouvernement (...)* et *de la nomination d'une ministre en charge des droits des femmes* », demande à la nouvelle ministre « *de pallier au plus vite au vide juridique laissé par l'annulation de la loi sur le harcèlement sexuel par le Conseil Constitutionnel* ». De nombreuses initiatives ont été également prises pour protester ou porter

plainte contre le Conseil constitutionnel. « *Comme l'AVFT et bien d'autres associations féministes en France, ainsi que des féministes individuelles* », le 21 mai, trois associations, **la Maison des Femmes Paris**, le **Collectif Ruptures** et la **Coordination lesbienne en France**, accompagnées d'élu-es, se sont rendu au commissariat du 12ème pour « *porter plainte contre le Conseil constitutionnel* ». « *La plainte porte sur le fait que, suite à l'abrogation immédiate et totale de la loi sur le harcèlement sexuel, les victimes ne sont plus protégées par la loi ce qui constitue un grave trouble à l'ordre public* » expliquent les organisatrices de cette action qui soulignent que « *le conseil constitutionnel est responsable de la mise en danger de toutes les victimes de harcèlement sexuel en France* ». Le lundi 21 mai, une réunion de travail a eu lieu dans les locaux de l'**Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail** (AVFT) entre Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, Christiane TAUBIRA, garde des Sceaux, les associations AVFT, Marche Mondiale des Femmes, Femmes solidaires, CLASCHES et Maude BECKERS, avocate spécialisée au barreau de la Seine-Saint-Denis. Selon le communiqué, diffusé par les associations, « *les deux ministres se sont engagées à présenter le plus rapidement possible un calendrier des réformes* ». Les associations ont indiqué qu'elles continueraient la mobilisation engagée « *pour une loi conforme aux intérêts des victimes* ». Alors que **Libération** du 22 mai consacre sa une et son dossier d'ouverture au sujet, **Le Monde** daté du 23 mai souligne que « *les ministres concernées divergent sur la méthode* » (propositions de loi du Sénat - voir page 4 - reformulées ou projet de loi du gouvernement et examen en conseil d'Etat avant passage en Conseil des ministres). Le quotidien souligne que Marilyn BALDECK, déléguée générale de l'AVFT estime qu'il vaut mieux attendre six semaines de plus pour avoir un texte le mieux construit possible.



## Une marche silencieuse pour Sofia

« *Pour dire non à la violence des hommes envers les femmes* », le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, via son Observatoire des violences envers les femmes, et l'association **SOS Femmes 93** avec le soutien de la municipalité de Saint-Denis, organisaient le 7 mai une marche silencieuse en hommage à Sofia, retrouvée morte à Villemomble le 12 avril 2012. « *Sofia allait avoir 18 ans, elle est morte asphyxiée et brûlée. Son ex petit ami a été incarcéré et mis en examen pour assassinat* » indiquent les organisatrices qui réclament de « *renforcer la protection des femmes et des enfants victimes de violences dans le couple, et la répression à l'encontre des hommes violents dès les premières violences signalées* » ; de « *mieux faire connaître tous les lieux existants pour l'aide et l'accompagnement des femmes victimes* » et d'« *organiser des campagnes de prévention en direction de l'ensemble de la population et notamment des jeunes dans les établissements scolaires* ». Pour refuser l'inacceptable et rendre hommage à Sofia et à toutes les femmes et jeunes filles victimes de violences...

## Culture, communication

### Le « Untitled feminist show » débarque en Belgique

Le Soir du 22 mai consacre une page à Young JEAN LEE, « l'une des metteuses en scène new-yorkaises les plus en vue du moment » qui débarque en Europe avec « un spectacle dansé entre féminisme et féminité » le « Untitled feminist show ». Américaine d'origine coréenne, Young JEAN LEE « développe un théâtre qui déstabilise les représentations culturelles de l'identité et nous renvoie à nos propres stéréotypes » indique le site **Agenda.be**. Elle s'attaque dans ce spectacle à la question du « genre » à partir du mouvement féministe. Avec six théoriciennes et performeuses issues de différents univers, des cultural studies à l'activisme queer en passant par le néo-burlesque, le « Untitled feminist show » « subvertit avec humour les constructions sociales du masculin et du féminin ». Un spectacle qui « met à nu l'écart entre ce que nous pensons être et ce que nous pourrions devenir en dehors des normes ».



## Agenda

### Réunion publique de solidarité avec les féministes tunisiennes

« Les femmes ont largement participé à toutes les révolutions de ce printemps arabe. En lutte contre les dictatures, en lutte pour le maintien et l'extension de leurs droits, elles se sont trouvées en première ligne de tous les combats ». Le **Collectif national pour les droits des femmes (CNDF)** organise une réunion publique de solidarité en présence de Nadia CHAABANE, élue au sein de l'Assemblée nationale constituante, **le mercredi 23 mai à 19 heures** à la Bourse du Travail. Le CNDF souligne que « des islamistes dits modérés au pouvoir s'attaquent à l'ensemble des libertés fondamentales et notamment au Code du statut personnel des femmes qui garantit leurs droits ». Pour le collectif « les féministes de France se doivent d'exprimer leur solidarité avec leurs sœurs tunisiennes. Elles se doivent de soutenir les associations en lutte sur le terrain ».

### « Plaisir et Politique au pays de la sexualité féminine »

L'association Questions d'égalité de Rennes organise la première représentation de sa « conférence gesticulée » « Le clito, un petit nom qui en dit long. Plaisir et Politique au pays de la sexualité féminine » **le samedi 9 juin** la Maison du Théâtre amateur à Rennes. « Se raconter nos histoires communes mais singulières autour du sexe, du savoir et du pouvoir, du désir et de la servitude sexuelle, du non-dit, de la reconquête permanente de nos corps, c'est déjà poser un acte ! Présenter cette conférence gesticulée, c'est partager et libérer cette parole trop souvent enfouie. Ce ne sera pas un nouveau spectacle-réalité, ni la parodie d'un rendez-vous chez le sexologue, ce ne sera pas non plus la promotion de nouvelles pratiques immanquables. Ce soir là, 7 femmes, 7 histoires différentes, 7 points de vue différents forcément, 7 envies de vivre leurs corps pleinement, intensément »...



[Pour en savoir plus sur le site de Questions d'égalité](#)

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

**Direction générale de la cohésion sociale** – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Bureau de l'animation et de la veille - [dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr](mailto:dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr) - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>